

Saisine n°2006-2

DÉCISION

de la Commission nationale de déontologie de la sécurité

à la suite de sa saisine, le 11 janvier 2006,
par Mme Jacqueline FRAYSSE, députée des Hauts-de-Seine

La Commission nationale de déontologie de la sécurité a été saisie, le 11 janvier 2006, par Mme Jacqueline FRAYSSE, députée des Hauts-de-Seine, sur la rétention des papiers d'identité de M. Y.S., à la suite d'une convocation au commissariat de Nanterre (92), en juin 2004.

La décision de classement pour hors délai a été notifiée par lettre à la parlementaire le 2 février 2006.